
LOS ANGELES – Réunion du groupe intercommunautaire sur la responsabilité et la gouvernance de l'ICANN
Lundi 13 octobre 2014 – 16h00 à 17h15
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

THERESA SWINEHART: Très bien, tout le monde veut entendre parler du processus de responsabilité. C'est le moment de s'asseoir et d'écouter ce qu'il va être dit.

A l'origine, lorsque nous avons publié ce processus le 14 août, vous avez dû voir que nous avons suggéré d'avoir un groupe intercommunautaire et ce bloc horaire a été réservé pour que la communauté puisse être réunie et parler de la manière dont on peut s'organiser dans ce contexte. Comme vous le savez, après cela, nous avons eu des commentaires de la communauté. Une période de consultation de 21 jours qui a donné de très bons résultats et qui nous a permis de faire des révisions substantielles de ce processus.

Pendant cette séance, nous allons vous faire une introduction au processus pour que vous sachiez où il se trouve. Nous allons entendre Larry Strickling qui va nous expliquer comment fonctionnent les groupes de travail intercommunautaires et ce qu'ils sont et le dialogue qui peut être établi avec la communauté sur ces thèmes-là.

Il va aussi nous dire comment ce groupe intercommunautaire peut nous aider à voir comment fonctionnent les principes autour de cela.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Voilà donc une synthèse rapide pour ceux qui n'ont pas suivi de près ce processus comme d'autres ont pu le faire. Le dialogue quant à la responsabilité de l'ICANN dans le contexte de l'annonce de la NTIA, à commencer par l'annonce elle-même, parce que nous avons compris que les Etats-Unis jouent un rôle qui est perçu dans le monde et qui est lié à la responsabilité de l'ICANN et à la manière dont on peut aborder tous les aspects qui peuvent bénéficier de cette transition historique dans le rapport ou dans la fonction de supervision des fonctions de l'IANA.

Il y a une période de commentaires publics entre le 8 mai et le 27 juin dernier. On a eu de très bons commentaires, des commentaires très positifs ; le processus a été publié. Le 14 août, nous avons eu des très bonnes questions de la communauté qui ont donné lieu à des précisions.

Nous avons fait une séance plénière. C'était un espace où nous avons eu des difficultés pour pouvoir identifier les problèmes de responsabilités l'ICANN. Cela a été très intéressant pour tout le monde dans le contexte de la transition et nous nous sommes demandé comment cela pourrait être fait de manière appropriée avec la lettre de la communauté qui a été présentée pour demander davantage et de temps et une période de consultation publique plus longue. On a eu de très bons commentaires avec de bonnes suggestions pour faire des modifications et pour appliquer ce qui est appelé le modèle du groupe de travail intercommunautaire.

Une fois analysés les commentaires, il y a eu 17, il y a eu des commentaires conjoints des organisations de soutien, des comités consultatifs et d'autres groupes, on nous a suggéré de continuer à utiliser ce modèle de groupe de travail intercommunautaire. Nous allons voir certains principes qui ont été créés à la suite de ce dialogue.

On a désigné 7 conseillers suivant ce que les experts ont dit, on a dit qu'il faut avoir un maximum de 7 conseillers désignés par les experts. Il faut aussi avoir 4 experts qui ont aussi été identifiés pour présenter parmi nous les meilleures pratiques venant d'autres domaines différents de ceux de l'ICANN et en dehors des domaines de connaissances au modèle de connaissances que nous avons de l'ICANN. Cela nous permet d'avoir d'autres modèles différents.

On a aussi l'agent de liaison du conseil d'administration, car il faut que le conseil d'administration puisse prendre une décision à cet égard et c'est l'occasion de maintenir ce dialogue.

D'autre part, une personne du personnel de l'ICANN a été désignée pour fournir des informations sur les mécanismes de révision sur les processus de révision. Il y a quelqu'un qui aurait dû participer au processus ATRT et ATRT2. Il faut que dans ces processus on considère aussi l'information pour établir les responsabilités et le dialogue. Il y a donc un lien entre les fonctions de l'IANA. Bien sûr qu'il y a un lien dans ce processus. C'est quelque chose qui est très important. La participation doit être ouverte. Nous voulons un modèle d'un groupe intercommunautaire qui permette de participer aux comités

consultatifs et aux organisations de soutien et qui permette à tous ceux qui voudraient participer, y compris des personnes individuelles, ne faisant pas forcément partie de ces organisations de soutien et des comités consultatifs.

Il y a eu des commentaires sur le fait que les conseillers ou le comité consultatif, ou le personnel aurait une voix, ils n'ont pas de fonction à cet égard et s'il y a un vote ou un appel à consensus, les participants ne voteront pas et ces groupes-là ne le feront pas.

Le rôle du conseil d'administration par rapport aux recommandations, c'est quelque chose que le conseil d'administration analyse en ce moment et qu'il va traiter. Une autre chose concerne la portée de ce processus concernant la transition par rapport à la relation avec le gouvernement des Etats-Unis.

Pendant les discussions, il y a eu des thèmes spécifiques qui ont été présentés et qui ont été très intéressants pour la communauté pour organiser des dialogues concernant ces thèmes-là, même si cela peut ne pas avoir d'influence directe sur la modification de cette relation.

La suggestion est d'avoir deux pistes de travail dans le cadre de ce groupe intercommunautaire. Et ces deux pistes peuvent être parallèles ou consécutives. On va se concentrer d'abord sur les responsabilités de l'ICANN sous le jour de la transition en elle-même pour pouvoir avoir une bonne coordination. La deuxième partie concerne la responsabilité qui n'est pas à la portée de cette première piste de travail.

Il est important de comprendre que ce groupe travaille avec la communauté des noms de domaine pour la transition des fonctions de supervision de l'IANA et il y a là aussi une discussion sur la responsabilité. On analyse aussi un règlement car il y a un domaine plus étroit de responsabilités spécifiques liées aux parties opérationnelles avec les fonctions de l'IANA. Nous sommes au carrefour d'un domaine très complexe mais nous voyons l'image la plus large et les différents espaces opérationnels pour les premières parties. C'est maintenant aux communautés de travailler sur ces processus. C'est une séance informative et nous voulons commencer les discussions et nous attendons tout ce qui peut arriver cette semaine. Je cède donc la parole à Larry Strickling, qui est le secrétaire adjoint responsable aux communications de la NTIA.

LARRY STRICKLING:

Etant donné la confusion qu'il y a dans la communauté, j'ai eu l'occasion de faire des remarques lors de la réunion à Istanbul et Theresa m'a demandé de répéter certains de ces commentaires espérant que cela pourrait nous aider à mieux comprendre la vision qu'il y a aux Etats-Unis sur ces différents espaces de travail et sur ce que nous pensons qu'il faut faire pour que ce processus puisse se faire aux Etats-Unis.

Il y a trois points essentiels. Premièrement, je crois qu'il y a une confusion et je l'ai entendue dans la réunion du GAC. Je crois que c'était clair hier mais je veux le répéter pour tout le monde. La première piste de travail, la transition des fonctions de supervision de

l'IANA, la deuxième piste de travail sur la responsabilité au moins en ce qui concerne la vigueur et l'échéance du contrat. Les deux efforts sont toujours en rapport, mais il faut que l'on puisse travailler sur des lignes temporelles qui nous permettent d'arriver à une conclusion à un moment donné où l'on pourra présenter une proposition au gouvernement des Nations Unies.

Nous ne disons à personne quel doit être le moment pour que cette proposition soit faite. Nous pensons que la communauté doit se rappeler que le contrat arrivera à échéance le 30 septembre. Mais c'est la communauté qui doit déterminer le travail qui doit être fait et s'organiser dans le cadre temporel qu'elle estimera nécessaire pour nous présenter un plan prêt à être mis en place. Il faut souligner que ces deux efforts doivent être très bien réfléchis et qu'ils doivent être fait de manière ouverte et transparente, même pour ces questions qui sont liées à l'échéance du contrat. Lorsque cela arrivera aux Etats-Unis, tous les yeux seront rivés sur nous. Il y aura beaucoup de personnes qui se poseront des questions là-dessus. Comment avez-vous fait pour ceci? Avez-vous tenu compte de cette possibilité, de cette contingence? Est-ce que vous avez pensé à résoudre ce problème? Il faut que nous soyons capables de dire que nous avons considéré toutes ces contingences, que nous pensé à toutes les solutions et que les plans en tiennent compte, parce que c'est ce qui intéresse ici d'avoir un plan bien mûri, bien réfléchi. Nous avons entendu parler du terme « essais sous contrainte », c'est quelque chose dont Steve DelBianco doit parler. Le plan a été développé de manière consciencieuse tenant compte de tous ces problèmes.

Theresa a déjà parlé de tout ça, mais je veux le répéter. Le processus ou la piste de travail numéro 1 est centrée sur la transition des fonctions de supervision de l'IANA. Il faut que nous évaluions comment ces fonctions sont jouées, quels sont les indicateurs de performance, quelles sont les conséquences si ces fonctions ne sont pas réalisées de la manière dont elles ont été promises à la communauté. Voilà pour la responsabilité. Mais il y a des questions plus larges pour la deuxième piste de travail. Elles sont liées à des questions. Si quelqu'un veut faire une prise de contrôle hostile du conseil d'administration, que se passe-t-il s'il y a un autre défi à relever quant à la structure de gouvernance de la part des organisations des gouvernements ou des choses de la sorte.

L'absence du gouvernement des Etats-Unis et l'absence de ce contrat avec les Etats-Unis doit nous rassurer sur le fait qu'il y aura une gestion responsable de l'ICANN pouvant rendre des comptes devant la communauté mondiale. C'est ce que les gens veulent voir, les gens veulent éviter que ce type de solutions puisse se produire, ce type de capture. Et cela est très important quand on organise les pistes de travail.

Et la troisième observation que je voulais faire, c'est que cette deuxième piste de travail sur la responsabilité soit organisée et que les gens soient centrés en premier lieu sur les questions de responsabilité soulevées par l'échéance du contrat avec les Etats-Unis. Nous savons qu'il y a beaucoup d'autres questions liées à la responsabilité qui doivent être traitées. Moi, en tant que membre des deux ATRT, il y a beaucoup de thèmes que je pense qui devraient

être abordés. Concernant certains points, nous aurions aimé les présenter l'année dernière. Nous sommes face à un bon nombre de changements et les gens sont beaucoup plus centrés que l'année dernière. Nous devons comprendre que l'ICANN a proposé que cette deuxième piste de travail ne se limite pas d'elle-même en termes de contenu. Il est très important que le groupe soit centré en premier lieu et qu'il établisse des délais, des dates butoirs bien clairement définis pour pouvoir travailler sur ce facteur, sur le fait que le contrat ne sera plus en vigueur. Pour le moment nous avons la présence des Etats-Unis dans une relation contractuelle qui pourrait éviter que des mauvaises situations se produisent. Mais que pourrait-il se passer lors de l'échéance du contrat ? Voilà les premières questions dont il faut tenir compte. Des questions de type financier ou budgétaire, bien sûr cela pourrait être analysé, mais si vous voulez attendre le prochain ATRT, pas de problème, mais c'est à la communauté de le décider. Mais si nous sommes paralysés par tout ceci, il y aura un moment où la capacité de cette organisation pour présenter un plan, et pas seulement l'organisation mais vous tous, la communauté, pour nous présenter de manière opportune l'année prochaine, cette occasion pourrait être dans une situation compromettante, mais voilà donc les remarques que je voulais faire.

J'ai formulé la plupart de ces commentaires en Turquie. Je suis heureux de pouvoir les répéter ici. Si vous avez besoin d'autres précisions, je suis à votre disposition.

Je crois que Marika vous parlera de ce groupe intercommunautaire pour voir comment il fonctionne.

MARIKA KONINGS:

Merci Larry. Je suis directrice senior de politique. Je suis le leader de l'équipe de la GNSO, l'organisation de soutien aux noms génériques. Il y a cette diapo que j'ai préparée avec Bart Boswinkel. Il est fort probable qu'il veuille ajouter quelque chose à ce que je vais dire. Nous avons travaillé ensemble et nous avons des expériences sur ce type de groupes intercommunautaires. Nous avons estimé que ce serait utile de vous montrer les bonnes pratiques existantes et les principes avec lesquels nous travaillons dans ces groupes-là. Quel est le but de ces groupes ? Ces groupes sont utilisés lorsque la communauté estime que l'on peut développer des recommandations sur des thèmes communs à plusieurs organisations et des comités consultatifs. Par exemple, s'il s'agit d'une question en lien avec les gTLD, dans ce cas, c'est la GNSO qui s'en occupera, et si ce n'est pas à la portée de tout ce qui concerne le développement de la politique des organisations de soutien. Les groupes communautaires n'ont pas de mécanismes existants pour faire des recommandations par rapport au développement de politique. C'est la responsabilité des organisations de soutien. Bien sûr, il faut qu'il y ait le besoin ou le souhait de deux ou plus organisations de soutien et des comités consultatifs pour travailler ensemble sur ce thème et formuler des recommandations. Voilà certains des principes que nous pouvons extraire des derniers efforts. Ils ne sont écrits nulle part, c'est quelque chose qui se rapporte à une entente commune. Il s'agit des principes de base guidant ces groupes intercommunautaires. Nous avons une charte identique à celle qui a été adoptée par ces comités

consultatifs et ces organisations de soutien. Cela nous aide à comprendre comment les choses sont traitées et comment nous espérons que le groupe travaille normalement. Ces organisations désignent des membres avec l'idée qu'ils sont responsables d'apporter de l'information à leur communauté pour ces groupes soient bien informés. De façon à ce que lorsqu'un thème sera reconsidéré, qu'ils ne sentent pas qu'ils ne sont pas suffisamment préparés pour présenter leur contribution. Cela ne signifie pas que d'autres ne peuvent pas participer. Normalement ces groupes intercommunautaires sont ouverts à tous ceux qui veulent participer. Tout le monde peut participer sur un pied d'égalité dans les réunions. On en fait des transcriptions, les personnes peuvent présenter leurs idées, leurs commentaires et l'on peut discuter de toutes les propositions que vous avez pu présenter normalement. En plus de cela, la charte détermine les occasions et les manières dont il faut demander les commentaires publics et la participation d'autres parties qui ne veulent peut-être pas participer à l'effort en soi. Normalement nous avons des commentaires publics sur un effort initial ainsi qu'un appel à une diffusion externe à d'autres acteurs pour qu'ils présentent leur contribution de manière précoce et que le groupe puisse avoir toute l'information nécessaire, suffisamment en avance et puisse bien comprendre comment fonctionne la question.

A la fin du processus il faut qu'il y ait un rapport final ou quelque chose de la sorte de la part de ces groupes communautaires fait par chacune des parties constituantes avant de le présenter au conseil d'administration de l'ICANN.

Comme je l'ai dit, il y a une charte, qui est déterminée par toutes les organisations constituantes et cette charte inclut généralement différents thèmes. Le premier, le plus important, concerne les objectifs de cette charte, que tout le monde puisse comprendre la portée et les méthodes de travail du groupe, quels sont les thèmes qui vont être abordés, quelles sont les limites ou les limitations établies pour les thèmes abordés. Il y a différents articles, différents chapitres qui concernent la portée et les objectifs à présenter, quels sont les produits à présenter. Par exemple, le ccGLT a donné des délais spécifiques pour présenter ces rapports. Des rapports que l'on doit présenter aux organisations constituantes et à la communauté en général pour que toute la communauté puisse comprendre ce qu'il se passe et puisse donner sa collaboration. On parle aussi de l'adhésion du personnel qui compose ce groupe de travail, comment il est organisé, il fixe les normes de participation.

On parle aussi des méthodes de prises de décision parce que pour la plupart des organisations de l'ICANN, ces décisions sont prises par consensus. Nous avons aussi entendu dire que l'on tient compte des oppositions et que l'on peut les présenter pour que les points de vue des minorités puissent être reflétés dans ces rapports.

Il faut que l'on sache aussi qu'il peut y avoir une modification de la charte si le groupe de travail intercommunautaire décide qu'il faut le faire. On parle aussi des processus pour l'adoption de certaines mesures et ce qui arrive lorsque le groupe de travail intercommunautaire finit son travail. Comment on s'occupe de cela pour le présenter aux organisations ainsi constituées.

Si l'une des organisations n'a pas adopté le rapport final ou les processus à suivre dans des situations de ce type, il faut voir comment on peut reprendre les discussions et comment on travaille sur les soucis que les participants ont présentés.

Cette charte est développée en général par une équipe de rédaction qui est formée d'un nombre réduit de représentants venant des organisations de soutien et des comités consultatifs intéressés à adopter cette charte comme une organisation constituante. Il se peut que cela ne soit pas exactement ces organisations qui participent à la rédaction mais ils peuvent peut-être faire partie des organisations constituantes ou rejoindre ce groupe intercommunautaire.

Une fois ce travail fini, la charte revient à chacune des organisations pour qu'elle vote et chacune suivra ces propres processus pour l'adoption. Et une fois que la charte a été adoptée par les différents groupes, on appelle les volontaires ainsi que les membres qui peuvent être désignés par les organisations constituantes suivant leurs propres procédures et processus.

Voilà quelques exemples des groupes de travail intercommunautaires. Vous y participez peut-être ou vous y participerez. Bien sûr il y a le groupe de travail intercommunautaire de la transition de la supervision des fonctions de l'IANA, il y a aussi le groupe sur l'utilisation des extensions géographiques et des noms de territoire pour les TLD, il y a aussi le groupe intercommunautaire qui s'occupe des principes pour le travail des groupes intercommunautaires.

Pour essayer de formaliser et de coder ces principes dans un document que, nous l'espérons, sera adopté par tous les différents groupes pour que nous puissions aller de l'avant. C'est tout, je cède la parole à Byron et Jonathan.

BYRON HOLLAND:

Merci Marika, je crois que ce que tu as dit est très intéressant sur le fonctionnement des groupes de travail intercommunautaires. Jonathan et moi-même en tant que présidents de la GNSO, et moi coprésident de la ccNSO, nous allons vous montrer comment nous avons démarré le travail de ces CWG, ou groupes de travail intercommunautaires sur la transition des fonctions IANA et tout ce qui vient d'être dit.

Ce que nous avons fait jusqu'à présent donne un cadre, un point de départ pour le groupe intercommunautaire de travail de la responsabilité. Il y a des observations qui ont été faites surtout sur la transition de l'IANA qui peuvent servir à ce groupe. Le CWG sur la transition de IANA est différent de celui de la responsabilité parce qu'il y a un démarrage organique essentiellement. Il a été établi que cela doit traiter spécifiquement les noms de domaine parallèlement au numéro de protocole et des paramètres.

Dans ce contexte, les opérateurs de registre qui sont définitivement des services affectés par les services IANA se sont posé la question de savoir comment participer dans le processus de transition dans des activités vraiment importantes. L'information a été organique. Quand on a démarré cette formation, nous avons reconnu en tant

qu'opérateurs de l'industrie, que nous étions directement affectés par les fonctions IANA et qu'il serait utile de voir comment le reste de la communauté de l'ICANN participe également.

Voilà pourquoi les présidents des différents groupes ont invité le reste des organisations de l'ICANN, les OS et les CC. En plus de participer à ce groupe de travail intercommunautaire, au début il y a eu une équipe de rédaction, c'était un processus simple où il y avait deux participants de chacune des OS et des CC, qui étaient les organisations constituantes qui incluaient, SSAC, ALAC, GNSO, la ccNSO et le GAC aussi.

Entre nous, nous avons créé une équipe de rédaction de 10 personnes. On a travaillé sur une charte que tout le monde pouvait voir. Cette charte a été présentée pour discussion et révision à la communauté, et elle a été finalement acceptée. Je crois qu'il y a différents éléments inclus dans la charte qui peuvent être importants, notamment pour le groupe de travail intercommunautaire de la responsabilité.

On a beaucoup débattu sur la dimension du groupe, sur la portée et sur les objectifs. Heureusement, on est arrivés à la conclusion quant à la grandeur du groupe, et je vais vous en parler dans un moment.

L'ICG, je vais dire exactement quels ont été les objectifs de ce travail et la portée. Je vais aussi parler du contrat de l'IANA lui-même parce que c'est assez spécifique vis-à-vis de ce qu'il fallait articuler dans le contrat. On avait le bénéfice de ces deux documents clés qui

nous aidait à établir notre portée. Il est très important de reconnaître ce qui se trouve dans la portée et en dehors de la portée.

Voilà pourquoi avec l'équipe de rédaction, nous avons débattu et, bien évidemment, la responsabilité était un de ces facteurs clés. Il y a avait des textes spécifiques sur la portée de la responsabilité concernant les éléments opérationnels et de la mise en œuvre de la transition des fonctions de supervision de l'IANA et aussi de toute l'ICANN. Ceci a été établi et nous avons commencé à travailler. Nous savons bien que tout ceci est lié, compte tenu des résultats.

L'équipe de rédaction a donc établi la charte qui a été accordée. Le nombre de participants a aussi été un défi parce que les différents participants avaient différentes capacités en termes de nombre de personnes qui pouvaient se consacrer à la tâche, les intérêts relatifs, les clients directs et d'autres personnes intéressées.

Nous sommes arrivés à la conclusion, et nous pensons que c'est une conclusion élégante, que nous allons laisser à chaque unité constituante ou participant à avoir entre deux et cinq membres. Du point de vue de la GNSO et de la ccGNSO, il s'agit de questions clés parce que nous parlons de clients. Nous avons présenté 5 membres mais il y a d'autres comités consultatifs qui ont décidé de présenter moins de membres.

Alors vous vous demanderez comment ça fonctionne, comment va se passer le vote et bien évidemment il a fallu aborder la question. Nous sommes arrivés à une conclusion, à savoir qu'il y avait le plein consensus en comparaison avec le consensus tout court.

On a créé une structure où le nombre n'était pas déterminant. Alors on a établi une manière d'évaluer la prise de décision. Nous avons également reconnu dans ce processus que ce chiffre ne faisait pas le travail du groupe de travail, ce n'était qu'un élément de communication de la communauté vers la communauté. Voilà pourquoi on a demandé des volontaires qui étaient, non seulement ceux qui allaient faire le travail mais on attend que ces volontaires prennent des informations, présentent des commentaires des communautés et expriment cela au groupe de travail. Mais en même temps qu'ils prennent les résultats, les délibérations et qu'ils les transmettent périodiquement à chacune de leur unité constituante. Je crois que c'est un élément critique du CWG de l'IANA. Je crois que ce sera la même chose pour le CCWG de la responsabilité.

On a reconnu qu'il y avait un grand intérêt de la communauté dans cet espace mais que tout le monde ne peut pas avoir le droit de vote. Je crois que nous avons également donné beaucoup d'importance aux droits et privilèges aux personnes qui veulent participer mais qui ne sont pas des membres. Alors nous avons des participants qui ne sont pas membres du CWG.

Quant au droit à la parole, ils ont le plein droit à tous les documents aussi, mais ils n'ont pas le droit de vote au cas où on arriverait à cette instance. Il y a une grande possibilité pour que n'importe qui au sein de la communauté puisse participer et puisse avoir une voix dans ces délibérations. Je dirais aussi que c'est très clair que nous avons pris le W de travail, *work*, très au sérieux, parce qu'ici il y a beaucoup de

travail et on s'attend à ce que tout le monde puisse fournir un grand travail.

On a beaucoup de travail à faire et, au sein de la ccNSO, nous avons établi ces attentes clairement en exprimant une déclaration d'intérêt et ainsi une expression de soutien des organisations membres dans ce cas-là, les ccTLD qui font partie de la GNSO. Alors chaque organisation ou société doit supporter les efforts de ses membres, voilà un autre élément critique compte tenu du programme de ce groupe de travail et pour arriver à l'ICANN et commencer un débat en personne non seulement pendant les réunions de l'ICANN mais aussi que ce groupe puisse se réunir et participer en personne en dehors des réunions de l'ICANN. Ce que je viens de dire vous donne une idée des concepts de ce groupe de travail intercommunautaire et de la manière dont nous commençons à mettre en place ce travail dans le cadre de la transition des fonctions IANA.

Je dois vous féliciter maintenant de votre reconnaissance.

JONATHAN ROBINSON:

Je crois que dans la réunion de ce matin, cette réunion en personne, nous avons travaillé et abordé toutes les questions liées à la transition. On a établi les attentes des membres, on a traité des questions liées à l'engagement et aux attentes des agents de liaison pour travailler avec rapidité et efficacité et notamment le travail de responsabilité. Il peut y avoir d'autres organisations, outre les organisations constituantes, qui peuvent avoir un intérêt, Byron les a mentionnées. Mais il y a d'autres organisations qui peuvent

participer c'est-à-dire qu'elles peuvent adopter la charte à travers une participation ouverte.

Je crois que si nous adoptons un chemin similaire avec le groupe de travail de la supervision des fonctions IANA, nous pourrions réussir à avoir la même participation et le même engagement.

Je crois aussi qu'il nous faut penser à la liaison entre le groupe qui fait ce travail et le groupe qui fait le travail de la supervision des fonctions IANA parce que c'est un principe très clair, à savoir comment ils sont interdépendants. La première diapo de Theresa disait qu'il pourrait y avoir un lien avec l'ICG, mais je crois qu'il faut penser à la manière dont cette liaison peut fonctionner ou penser à un autre pont ou liaison.

THERESA SWINEHART: C'est un mécanisme de liaison, c'est la communauté qui choisit comment le faire.

JONATHAN ROBINSON: Comme Byron et Marika l'ont mentionné, je n'ai plus grand-chose à ajouter. Merci beaucoup.

THERESA SWINEHART: On va passer la parole à Thomas pour qu'il soit le modérateur du reste de la réunion.

THOMAS RICKERT:

Je m'appelle Thomas Rickert, je suis membre du conseil du GNSO et on m'a demandé de modérer la session. Je vais vous faire des commentaires pour vous dire comment ça va se passer avec les délibérations. Ce ne sera pas quelque chose d'unilatéral, l'idée c'est de recevoir les commentaires des personnes ici présentes. Ceux qui ne sont pas familiarisés avec les groupes intercommunautaires, ce sera un peu difficile de comprendre ces deux groupes qui travaillent en parallèle et qui ont deux files de travail différentes.

Nous voulons être sûrs que tout le monde a bien compris. Alors ce GTI va créer une charte qui sera un manuel sur lequel le groupe de travail va travailler. C'est donc essentiel pour nous d'avoir ces trois points clarifiés. Premièrement que tout le monde comprenne quel est le processus. Si vous avez des questions là-dessus, alors veuillez les poser maintenant, car il faut que nous comprenions tous.

Deuxièmement, les préoccupations et les inquiétudes, nous allons toutes les entendre. Si vous avez des problèmes avec cette approche, je vous prie de parler, dites-le à haute voix. Et troisièmement, si vous avez des suggestions sur ce qui doit être inclus dans la charte, dites-le, on va en tenir compte et l'équipe de rédaction va l'intégrer.

Maintenant, nous allons ouvrir un espace de questions-réponses. Il y a aussi la participation à distance, et quelqu'un va lire les questions pour tout le panel et les personnes ici présentes.

Je vous demande d'être bref pour que tout le monde puisse participer. Je vous demande aussi de vous identifier lorsque vous commencez votre allocution.

STEVE DeIBIANCO:

Steve DeIBianco de l'unité constitutive commerciale. Je suis très reconnaissant de ce changement, de ce processus guidé par la communauté. Nous sommes prêts à travailler et la clé c'est la version préliminaire de cette charte qui aura l'apport du conseil mais qui appartiendra à la communauté. Je crois qu'il faut poser une question quant à la responsabilité, le groupe de travail de la responsabilité qui va travailler dans ces deux lignes d'action. Le secrétaire a dit qu'il fallait nous concentrer sur la première ligne de travail sur les questions de responsabilité liées à l'expiration du contrat.

Par la suite il a dit que ceci était légèrement différent pour établir l'idée que le contrat n'allait plus exister. Nous parlons du contrat de l'IANA et c'est ce qui a été décrit ce matin par Fadi comme ce qui suit. On a besoin d'un cours d'action qui s'occupe de la question des mécanismes doit être dispensé et qui doit être ajouté avant la transition. Il y a des questions qui doivent avoir lieu avant la transition, avant l'expiration du contrat. D'autre part Fadi a dit que l'autre ligne de travail devra traiter les améliorations de la responsabilité de la gouvernance de l'internet qui ne doit pas se passer avant la transition. Fadi et le secrétaire Strickling reconnaissent qu'à partir de l'expiration du contrat IANA, on perd l'avantage de ce pouvoir contractuel, c'est vraiment important. On a vraiment besoin de ce type d'aide. Peut-être pouvons-nous avoir une influence sur la communauté pour aider le conseil à établir de nouveaux mécanismes de sécurité pour que le conseil soit aussi responsable face à la communauté.

Ici on a deux pistes de travail et il y a des questions qui doivent être abordées avant la transition des fonctions IANA car maintenant on est sous le contrat. Puis, il y a une autre piste d'action qui peut avoir lieu après la transition. Il y a beaucoup de mécanismes de responsabilité.

LARRY STRICKLING:

J'espère que vous ne suggérez pas que j'ai dit que c'était différent très bien car justement je voulais montrer ma cohérence. Je crois que je comprends ce que vous dites mais je ne sais pas ce que vous n'avez pas dit dans votre question.

Dans d'autres déclarations publiques j'ai vu que l'absence de mécanismes liée au conseil pourrait présenter des doutes et cela est lié à la portée limitée. C'est une question importante. Ce n'est pas une question secondaire. Lorsque les gens disent, qu'importe que l'organisation prenne le contrôle du conseil d'administration lorsque le contrat n'existera plus, personne ne s'attend à cela mais je crois que nous pensons tous à ce type de possibilité. Il faut comprendre quels sont les types de mécanismes à établir pour éviter ce genre de choses.

STEVE DeBIANCO:

Justement je disais ça par rapport au conseil d'administration, à savoir une des six questions que recommande le BC.

l'ICANN

FR

KAVOUS ARASTEH: Merci et bonjour à tous.

THOMAS RICKERT: Pardon, pouvez-vous présenter s'il vous plait ?

KAVOUS ARASTEH: Je m'appelle Kavous Arasteh. J'appartiens au GAC. Je ne suis pas un représentant du GAC mais un membre. Je crois que tout le monde me connaît. J'ai 40 ans d'expérience dans le domaine international mais peu importe.

Il y a beaucoup de confusion, il y a beaucoup de groupes de coordination intercommunautaires, des groupes de travail intercommunautaires. Je crois que maintenant nous discutons de la responsabilité. Nous avons compris que la responsabilité a deux lignes d'action. Premièrement, la responsabilité liée à la transition et l'autre ligne d'action, la responsabilité générale mondiale de l'ICANN. Si on appelle ce groupe GTI sur la responsabilité alors il y a un autre groupe qui s'occupe du groupe de travail intercommunautaire lié au nom de la transition des fonctions IANA dont nous avons discuté ce matin. Il faudrait trouver le moyen de ne pas confondre ces deux groupes. Il faudrait être clair pour les différencier.

Puis on a parlé des organisations constituantes, c'est qui les organisations constituantes ? Elles ont une charte, on a des organisations constituantes dans le processus ou des organisations au singulier ou au pluriel, s'il y en a une ou plusieurs.

Je crois que nous devons prendre des exemples et des leçons de ce que nous avons fait à l'ICG. En premier lieu, nous avons parlé de l'organisation du groupe, par la suite on a parlé de la charte du groupe, on a discuté des délais, puis de la ligne de travail du groupe, du RFC. On a abordé beaucoup de questions, on a posé des questions à la communauté et finalement nous avons parlé des lignes de notre travail. Nous avons échangé plus de 800 courriers électroniques pour la prise de décision. On ne peut pas prendre ceci comme un exemple valide. On peut établir des questions similaires à l'ICG. Par exemple, à ce jour, on est 13 mais on peut être 25, 30, je ne sais pas ce que vous direz. Il y a un élément qui n'est pas clair, à savoir que ce groupe prend des décisions sur quelque chose qui va être édité par l'ICANN elle-même. Et pourquoi comme ça ? Si ce groupe prend une décision et se met d'accord et rédige un rapport final, pourquoi l'ICANN doit avoir le dernier mot, pourquoi l'ICANN doit avoir l'autorité pour le modifier ? L'ICANN tout au plus peut faire un commentaire mais sans modification. Le contenu de quelque chose qui a déjà été accordé par le groupe, qui est légitime, qui est bien identifié et qui a été élu ou sélectionné par les gens, ceci ne devrait pas être modifié. Et puis il y a des personnes qui appartiennent au conseil du personnel de l'ICANN, ils peuvent participer mais ils doivent avoir une fonction consultative sans droit à la prise de décision.

Dans ce sens vous pourriez maintenir la légitimité de ces groupes qui ont été élus. Et puis vous dites que les personnes envoient la réponse à la communauté. Quelle communauté ? Dans quel délai ? Si ce groupe envoie quelque chose au GAC, comment le GAC va répondre ?

Dans quel délai ? Il y a quelque chose qui manque dans ce processus, on devrait avoir des propositions concrètes. Après la NTIA, qui sera le responsable de la supervision ? On a besoin d'une entité de supervision, d'un mécanisme ou pas ? Qui va traiter ces questions ? Et pourquoi l'ICANN doit-elle être responsable face à elle-même ? Doit-il y avoir une identité ? Tout doit être clair dès le début. Merci.

THOMAS RICKERT:

Merci de vos remarques. Maintenant Marika.

MARIKA KONINGS:

Je veux répondre sur les organisations constituantes. Il s'agit des OS ou des CC qui adopteront cette charte.

Un autre thème que je n'ai pas mentionné dans mon introduction sur les CWG, le personnel a une fonction de soutien et ne participe jamais à la prise de décision. Il faut que vous le sachiez clairement. C'est un des principes que nous avons appliqué pour les groupes intercommunautaires.

THERESA SWINEHART:

Je crois qu'un des commentaires que nous avons fait sur le fait que le personnel, les conseillers ou l'agent de liaison du conseil d'administration participe dans la convocation au consensus, ils ne participent pas. De la manière le consensus sur le nombre, dont Marika et Jonathan ont parlé, cela se rapporte à la manière dont les groupes se réunissent.

THOMAS RICKERT:

Avant de prendre la prochaine intervention, je voudrais dire que le forum a une limite de deux minutes. Même si nous n'avons pas de chrono, nous allons vous demander d'être aussi brefs que possible.

MATHIEU WEILL:

Je m'appelle Mathieu Weill, je suis le directeur de .FR, je gère un ccTLD, je suis membre de la ccNSO et j'étais dans la rédaction de la réponse du conseil de la ccNSO à la période du commentaire. Je voudrais dire que ce processus a été significativement amélioré après la période de consultation publique. J'ai besoin d'une précision concernant quelque chose qui n'a pas été mentionné lors des commentaires. Cela concerne les conseillers. Nous avons soutenu cette idée d'avoir des experts indépendants offrant une connaissance spécialisée aux groupes sans avoir le droit de vote, c'est quelque chose qui a été considéré mais il y avait un autre aspect important. Ces groupes intercommunautaires devraient sélectionner leur propre conseiller sur la base de la perception du besoin d'une connaissance spécialisée. J'ai vu que ces conseillers continuent à être désignés, d'après ce que j'ai vu, je ne me rappelle quel était le sigle, PEG je crois, et je voudrais savoir pourquoi on a pensé que c'était une meilleure option ? Le CCWG choisit ses propres conseillers et si vous voulez de bons conseillers qui soient indépendants et qui veulent consacrer leur temps, il faudrait qu'ils soient rémunérés. Autrement on va avoir des difficultés à trouver ces experts. On n'a pas abordé la question de la rémunération dans le processus actuel.

THOMAS RICKERT:

Merci Mathieu, c'est Theresa qui va y répondre.

THERESA SWINEHART:

Excellent commentaire de la ccNSO et par rapport au thème des commentaires sur les conseillers, je dois faire une observation. Au fur et à mesure que la communauté sélectionne ses participants et ses membres pour le groupe intercommunautaire, il y aura beaucoup d'experts qui seront identifiés au sein de la communauté elle-même.

Grâce aux commentaires, nous avons pu observer que la connaissance spécialisée vient d'autres domaines et de pratiques liés à la gouvernance ou à des thèmes concernant les consommateurs, l'évaluation des risques, donc cette connaissance spécialisée, vient de d'autres environnements. Nous pouvons nous en servir, et cela peut être précieux. Il se peut que cette connaissance nous donne des idées supplémentaires et des meilleures pratiques que nous pouvons ajouter à ce processus. On peut donc compléter l'aide des membres sélectionnés par la communauté. Ce serait vraiment précieux d'avoir d'autres conseiller supplémentaires, d'autres entités et d'autres domaines d'expérience. Voilà donc l'argument sur lequel nous avons travaillé, et si nous suivons le modèle des groupes intercommunautaires, nous pouvons avoir autant de participants que nous le voudrions. Nous pourrions aussi avoir autant d'experts que la communauté estimera nécessaire. Quant à la rémunération, nous avons aussi considéré ce thème mais nous estimons qu'en ce moment, elle n'était pas le moyen approprié. Mais si la situation se

modifie nous allons réévaluer cela, nous voulons être transparent à ce propos.

MATHIEU WEILL:

Que se passe-t-il par rapport à ces conseillers externes à propos de ce qui a été publié vendredi dernier ? On disait qu'ils allaient être sélectionnés, pas par le groupe intercommunautaire mais par des organismes de 4 personnes.

THERESA SWINEHART:

Nous avons identifié et nous avons compris la valeur des conseillers, et nous avons compris combien il est important d'avoir des conseillers extérieurs à l'organisation. Et nous avons pensé que d'avoir 4 experts dans cette fonction était une bonne façon de faire une sélection par rapport aux autres conseillers pour pouvoir compléter ce dont nous avons déjà dans notre processus.

MATHIEU WEILL:

Vous ne répondez pas à ma question.

THERESA SWINEHART:

Je vais en parler après.

THOMAS RICKERT:

Comme il nous reste 15 minutes, je vais arrêter la liste des personnes qui veulent intervenir et je vais tenir compte des commentaires à distance.

BEN TOWN:

Bonjour, je m'appelle Ben Town et j'ai une question liée à une autre question présentée par quelqu'un d'autre avant. J'ai été plus tôt dans une réunion sur le GTI s'occupant de la proposition pour la transition de la supervision du rôle de l'IANA sur les fonctions concernant les noms de domaine et il y a une confusion considérable sur les rapports existants entre ce groupe et cette question de la responsabilité. Pourriez-vous différencier ce que chaque groupe va faire ?

JONATHAN ROBINSON:

Vous avez entendu Larry en parler ce matin et ce que Fadi a dit plus tôt dans son discours sur le travail de ces deux pistes de travail par rapport à ces groupes de responsabilité. D'une part, nous avons besoin de quelque chose de spécifique lié au retrait du gouvernement des Etats-Unis de cette fonction et d'autre part, il y a les principes de bonne gouvernance. C'est une terminologie qui est plus familière pour moi, mais il y a un ensemble de principes de gouvernance, il y a deux principes de gouvernance ou de responsabilité et si l'on revient à la question de la responsabilité de l'IANA dont on a parlé plus tôt, voilà ce que cela implique cette responsabilité. Nous avons donc ces deux processus qui sont associés à ces questions. Et si nous abordons la question de la supervision sur la fonction des noms, nous avons aussi une demande responsabilité, mais on peut l'exprimer autrement. Cette responsabilité concerne un

accord de niveau de service concernant la performance de ces fonctions techniques.

Vous m'entendez au fond ? Il y a peut-être un problème technique.

Nous avons parlé de deux processus de responsabilité et on a parlé de ces processus dans deux contextes différents. La responsabilité liée à la fonction de nom d'une part et d'autre part, il y a cette demande sur une responsabilité plus technique concernant l'accord ou le contrat du niveau de service pour avoir une performance répondant à un certain nombre de critères de performance. J'espère que cela nous aidera à clarifier les choses. Nous parlons tout le temps de responsabilité et nous le répétons très souvent. J'espère que malgré les problèmes de son, les choses auront été suffisamment claires.

WOLF-ULRICH KNOBEN:

Je travaille pour la GNSO et je suis aussi membre de l'ICG. En cette dernière qualité, je m'intéresse beaucoup à ce qui fait l'objet du débat de ce processus. Je veux remercier Larry de la présentation qu'il a faite et vous éclairer sur ce qui se passe sur les deux pistes de travail. Et à cet égard, j'ai une question spécifique. Nous savons que le temps est essentiel dans ce processus. L'ICG a commencé à développer un calendrier qui commence au moment de la situation contractuelle avec l'IANA qui se terminera l'année prochaine.

Voilà pourquoi nous prévoyons les choses à partir de ce moment-là jusqu'au moment actuel. Mais dans ces discussions dans le GTI, cela

signifie qu'il faut savoir comment résoudre cette pression qui est exercée par rapport aux jours qui nous sont accordés pour établir un calendrier.

Il y a aussi un autre argument qui est utilisé et qui exerce une pression sur ce groupe et qui est lié au fait que le gouvernement des Etats-Unis peut changer, et il va changer dans l'avenir, et que nous avons une petite période qui nous permet de réussir dans ce processus ; autrement nous ne savons pas ce qui peut se passer lorsque le gouvernement actuel aura fini son mandat. Voilà un argument que je ne peux pas apprécier en tant qu'Européen, car je ne suis pas Etatsunien. En tant que membre de ce gouvernement, quelle estimation faites-vous de cet argument ? Car cela exerce une forte pression sur les délais à respecter.

LARRY STRICKLING:

Bon à moins de voir quelque chose d'inhabituelle, le gouvernement ne changera pas avant janvier 2017, donc en ce qui concerne le calendrier et les dates butoirs, nous avons le 30 septembre 2015, c'est le moment de l'expiration du contrat actuel. Il manque un peu plus d'un an. Espérons que la communauté s'organisera d'elle-même et qu'elle travaillera assidument et qu'elle développera un plan mais nous voulons avoir, en fin de compte, un plan bien fondé et que la communauté soit sûre de faire tous les efforts possibles pour développer ce plan.

avait un désaccord entre les groupes de travail intercommunautaires et le conseil d'administration.

LARRY STRICKLING: Il ne faudrait pas qu'il y ait de désaccord.

JONATHAN ZUCK: Oui, je suis d'accord mais c'est bien de le savoir. C'est bien de savoir que la résolution du conseil ne sera pas en désaccord avec le groupe intercommunautaire.

LARRY STRICKLING: Je pense qu'il faut que ce soit une proposition par consensus. Si le conseil ou le GTI pense que ce qui a été présenté ne représente pas la solution analysée de manière approfondie, je pense alors que la communauté doit savoir qu'il faut travailler ensemble pour proposer à Washington une proposition complète qui puisse inclure le conseil d'administration et tout le reste de la communauté.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Bonjour, je m'appelle Bertrand de la Chapelle. Oui, mettez le chrono. Si vous regardez l'ordre du jour et l'agenda pour cette semaine, le même thème est abordé dans deux ou trois différents horaires dans tous les groupes et toutes les unités constituantes. Le nombre de débats réalisés au sein de la communauté n'a pas de proportion. La communauté ne peut pas accroître sa compréhension pour toutes les

positions. Je crois que pour la réunion de Marrakech avec toutes les présidences des OS et des CC, on établit un débat important dans la communauté qui soit approfondi.

Le deuxième élément, par rapport à ces deux pistes de travail, il y a bien sûr des mécanismes et des méthodologies de responsabilité dans ces deux pistes. L'une d'elles concerne la transition de supervision des fonctions de l'IANA et l'autre concerne la responsabilité du quotidien et le travail au cas par cas. Mais pour ce qui est du mécanisme sur la résiliation de ce mandat, si l'on ne respecte pas les critères de performance adoptée. Le troisième élément qui semble être le plus important à mon avis, parle de la légitimité de ce mandat et de la légitimité pour révoquer ce mandat. Et une autre question plus large, d'après mon expérience, parce que j'ai été dans le conseil d'administration et j'ai vu les mécanismes de reconsidération, ce qui est très important c'est que j'ai compris, il y a peu de temps, que le mot *reconsidération* est utilisé aux Etats-Unis pour des procédures qui se font au sein de l'organisation elle-même. C'est quelque chose qui en France a une autre appellation. Mais la seule appellation qui existe en ce moment c'est le panel de révision indépendant qui a un seuil d'accessibilité qui est disproportionné par rapport à ceux qui demandent la révision. Pour tous ces mécanismes de responsabilité, trois étapes doivent être abordées pour que l'on puisse avoir une structure au sein du débat. La reconsidération peut être une manière de faire les choses mais nous avons besoin d'un système d'appel intermédiaire qui soit en dessus de l'IRP ou du panel

de révision. C'est quelque chose sur quoi nous discutons quant à la question de .Africa.

Donc si cela doit être contraignant, comme une dernière raison de responsabilité, cela doit être conçu autrement, mais il faut que cette organisation ajoute une certaine responsabilité externe qui soit contraignante et la question de la compatibilité avec la loi des Etats-Unis doit être clairement établie et présentée. Je n'ai pas de réponses mais je crois que le cadre d'un débat est déjà établi.

THOMAS RICKERT:

Merci Bertrand. C'est parfait pour le temps alloué. Nous devons arrêter les interventions après Bertrand mais je sais que le débat se poursuivra, à moins que Marika veuille nous dire quelque chose à propos d'un commentaire public pour une charte ou nous dire quelle sera la prochaine occasion pour que la communauté fasse ses commentaires.

MARIKA KONINGS:

Non, il n'y a pas de commentaires publics en tout cas au point de vue de CWG. L'idée c'est que les participants à l'équipe de rédaction puissent faire des commentaires et qu'ils parlent avec leur communauté pour savoir ce qu'ils doivent inclure dans la charte. J'imagine que c'est le mécanisme qu'on va utiliser dans les OS ou les CC.

